

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2024-26-T1

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 5 septembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 16

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : M. Sébastien MICHEL; Mme Laure DESCHAMPS; Mme Patricia GARCIA; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD; M. Christian GORISSE; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Evelyne LARASSE

Membre absent ayant donné pouvoir : Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND, M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN

Membres absents : Mme Myriam RAFFARA ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christophe PERRIN

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE PERMANENCE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE.
PAR L'ASSOCIATION AMELY

La Commune d'Écully élabore et définit la politique de la ville susceptible de répondre aux attentes des administrés de la commune.

Concernant les besoins des écullois les plus en difficulté, la Commune d'Écully missionne le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Écully dans l'élaboration et le développement de sa politique sociale. Cette dernière a pour vocation de leur permettre de répondre aux besoins des administrés, et en particulier au public rencontrant des difficultés budgétaires, tant en prévention qu'en remédiation aux difficultés rencontrées.

Depuis plus de 10 ans, de nombreux organismes et institutions ont procédé à la modernisation de leurs processus en tendant à un objectif 100% numérique du traitement des demandes.

Pour autant, 13% de la société française demeure en situation de fracture numérique ou d'illectronisme et nombreux sont les administrés souhaitant bénéficier d'un contact incarné dans le cadre de leurs démarches, notamment au regard de l'importance de celles-ci.

Accusé de réception en préfecture
069 2069 10033 20240912-2024-26-T1-D
Date de réception préfecture : 24/09/2024

La Ville et le CCAS d'Ecully s'étaient ainsi porté candidat lors du déploiement des Conseillers Numériques France Service en 2021, permettant à la commune de proposer à ses administrés des permanences individuelles d'accompagnement numérique hebdomadaires.

Cette prestation avait permis de répondre aux besoins de différents publics écullois (seniors, publics en précarité) mais avait dû s'interrompre en 2023, du fait de l'arrêt annoncé des financements d'Etat.

Le besoin demeure néanmoins très prégnant, avec de nombreuses sollicitations formulées auprès des services municipaux, ce qui a amené l'établissement à réfléchir à une nouvelle modalité de réponse au public en partenariat avec l'association AMELY.

Association lyonnaise créée en 1989, AMELY est reconnue d'intérêt général pour mettre en place et développer des lieux ressources sur la Métropole de Lyon, facilitant pour les administrés la connaissance de leurs droits et le recours à un mode de résolution amiable des conflits.

Forte de cette expérience, AMELY a mis en place des permanences d'accompagnement administratif et Numérique dont les objectifs sont les suivants :

- accompagner les habitants en difficultés, ne maîtrisant pas l'outil informatique ou n'y ayant pas accès afin de pouvoir les aider à effectuer leurs démarches administratives, les aider dans la compréhension et/ou la rédaction de courriers, le remplissage de dossiers administratifs, la saisie d'une demande en ligne (RV CAF, actualisation Pole Emploi, ...).
- permettre une autonomisation des démarches dématérialisées en faisant « avec l'utilisateur » (pas seulement « pour »).
- articuler les interventions avec les personnels intervenant sur ce champ

La mise en place d'une permanence d'accompagnement administratif et numérique hebdomadaire au sein du CCAS d'Ecully permettrait ainsi de répondre aux besoins identifiés sur le territoire, ne relevant ni d'un accompagnement social ni d'une réorientation vers les organismes.

L'association AMELY a transmis un devis pour la réalisation de ces permanences pour l'année 2024 et pour l'année 2025 correspondant aux éléments suivants :

- Permanence hebdomadaire d'une demi-journée de 3 heures, correspondant à 6 créneaux de rendez-vous d'une demi-heure,
- Réalisés par un intervenant salarié de l'association, bénéficiant de sa formation continue,
- Mise à disposition des outils d'évaluation et le cadre des permanences
- Réalisation de bilans statistiques semestriels et annuels.
- Engagement de conformité dans le cadre de la RGPD et des conditions d'aide ou d'assistance aux usagers pour le remplissage d'un dossier administratif

Le coût de cette prestation est de :

- 1930€ pour l'année 2024
- 5740€ pour l'année 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

— — — — —

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- **Autorise Monsieur le Président à mandater l'Association AMELY pour la mise en place**

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20240912-2024-26-T1-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024

d'une permanence d'accompagnement administratif et numérique hebdomadaire

- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal du C.C.A.S, chapitre 11 article 611 pour l'exercice 2024 et le suivant.

déposé le **24 SEP. 2024**
 transmis le **24 SEP. 2024**
Affiché, le **24 SEP. 2024**

Ainsi délibéré,
A Écully, le **12 SEP. 2024**

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS



Certifié exécutoire le **24 SEP. 2024**

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20240912-2024-26-T1-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024

DEVIS N°AAN ECULLY 2025
PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET NUMERIQUE
CCAS D'ECULLY

OBJECTIFS :

La ville d'Ecully souhaite assurer le renouvellement de ses permanences d'aide aux démarches administratives en direction de ses habitants à la suite du départ de son conseiller numérique.

Les objectifs de cette permanence sont :

- d'accompagner les habitants en difficultés, ne maîtrisant pas l'outil informatique ou n'y ayant pas accès afin de pouvoir les aider à effectuer leurs démarches administratives, les aider dans la compréhension et/ou la rédaction de courriers, le remplissage de dossiers administratifs, la saisie d'une demande en ligne (RV CAF, actualisation Pole Emploi, ...).
- de permettre une autonomisation des démarches dématérialisées en faisant « avec l'utilisateur » (pas seulement « pour »).
- d'articuler les interventions avec les personnels intervenant sur ce champ

L'ASSOCIATION :

AMELY est une association lyonnaise créée en 1989, reconnue d'intérêt général pour mettre en place et développer des lieux ressources sur la Métropole de Lyon, afin de recréer le lien social entre les habitants par le biais de la connaissance de leurs droits et le recours à un mode de résolution amiable des conflits qu'est la médiation.

Aujourd'hui, AMELY gère 16 lieux d'accès au droit et/ou de médiation sur la Métropole de Lyon.

Les permanences d'accès au droit assurées par AMELY sont labellisées par le Conseil Départemental d'Accès au droit (CDAD) du Rhône comme répondant aux garanties de service de l'accès au droit.

Fort de cette expérience, AMELY a mis en place des dispositifs d'accompagnement administratif et numérique :

- depuis 2018 sur la commune de Vénissieux, comme un véritable service complémentaire aux permanences d'accès au droit et de médiation en place aux Minguettes
- depuis 2019, au sein du CCAS de Corbas et au sein de la mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
- depuis 2020, dans le cadre d'une intercommunalité du sud-ouest lyonnais, sur les communes d'Oullins, La Mulatière, Pierre Bénite, Saint-Genis-Laval, Pierre Bénite et Brignais.
- depuis 2021, au sein de la mairie du 4^{ème} arrondissement et au sein d'une association d'aide aux malvoyants (FAF APRIDEV)
- depuis 2022, au sein de la mairie de Feyzin
- depuis 2023, au sein de la Maison des familles de Tassin La Demi-Lune
- depuis 2024, sur le 3^{ème} et le 5^{ème} arrondissement de Lyon

DEVIS

OBJET :

Mise en place de permanences d'accompagnement administratif et numérique assurées par un(e) intervenant qualifié dont la mission sera :

- d'aider à remplir les demandes administratives par écrit ou numérique en lien avec leurs droits
- d'aider à la rédaction de courriers administratifs
- d'orienter les usagers auprès des organismes adéquats à la situation exposée par l'utilisateur (juriste, conciliateur, médiateur, avocat, notaire, travailleur social...)

LIEU :

Lieu : CCAS

Mise à disposition d'un accueil et d'un bureau de permanence, équipé d'un téléphone et d'un ordinateur avec accès à Internet, un placard sécurisé pour stocker les éléments statistiques sur la commune

La prise de RV est assurée par le CCAS

Jour retenu : le mardi matin de 9h à 12h

DUREE ET COÛT :

- Une demi-journée de 3 heures hebdomadaires du 16 janvier au 16 décembre 2025, soit 126 heures de permanences (hors mois d'août et dernière semaine de décembre) = 5040 €
- Forfait coordination du projet (mise en place, réunions, statistiques, élaboration de bilans) = 700 €

5 740 €

(TVA non récupérable – article 93B du CGI)

Ce coût comprend :

- la mise à disposition d'un intervenant salarié de l'association et sa formation continue, la mise à disposition des outils d'évaluation et le cadre des permanences.
- Les interventions hors permanence (saisie des statistiques, bilans, réunions,...) qui sont intégrées dans un forfait

Il est calculé sur le nombre d'heures potentielles sur la période considérée : il ne pourra être remis en cause en cas de non fonctionnement de la permanence pour des raisons indépendantes de la volonté de l'association (par exemple, fermeture du lieu d'accueil le jour de la permanence, jour férié...).

Il ne comprend pas l'outil informatique (notamment un accès internet) et la prise de RV.

LYON, le 10 juillet 2024

Contact :

Sabine MOREL, directrice

04 78 37 90 71/06 11 89 05 51

direction@amely.org

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20240912-2024-26-T1-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024

DEVIS N°AAN ECULLY 2024
PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET NUMERIQUE
CCAS D'ECULLY

OBJECTIFS :

La ville d'Ecully souhaite assurer le renouvellement de ses permanences d'aide aux démarches administratives en direction de ses habitants à la suite du départ de son conseiller numérique.

Les objectifs de cette permanence sont :

- d'accompagner les habitants en difficultés, ne maîtrisant pas l'outil informatique ou n'y ayant pas accès afin de pouvoir les aider à effectuer leurs démarches administratives, les aider dans la compréhension et/ou la rédaction de courriers, le remplissage de dossiers administratifs, la saisie d'une demande en ligne (RV CAF, actualisation Pole Emploi, ...).
- de permettre une autonomisation des démarches dématérialisées en faisant « avec l'utilisateur » (pas seulement « pour »).
- d'articuler les interventions avec les personnels intervenant sur ce champ

L'ASSOCIATION :

AMELY est une association lyonnaise créée en 1989, reconnue d'intérêt général pour mettre en place et développer des lieux ressources sur la Métropole de Lyon, afin de recréer le lien social entre les habitants par le biais de la connaissance de leurs droits et le recours à un mode de résolution amiable des conflits qu'est la médiation.

Aujourd'hui, AMELY gère 16 lieux d'accès au droit et/ou de médiation sur la Métropole de Lyon.

Les permanences d'accès au droit assurées par AMELY sont labellisées par le Conseil Départemental d'Accès au droit (CDAD) du Rhône comme répondant aux garanties de service de l'accès au droit.

Fort de cette expérience, AMELY a mis en place des dispositifs d'accompagnement administratif et numérique :

- depuis 2018 sur la commune de Vénissieux, comme un véritable service complémentaire aux permanences d'accès au droit et de médiation en place aux Minguettes
- depuis 2019, au sein du CCAS de Corbas et au sein de la mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
- depuis 2020, dans le cadre d'une intercommunalité du sud-ouest lyonnais, sur les communes d'Oullins, La Mulatière, Pierre Bénite, Saint-Genis-Laval, Pierre Bénite et Brignais.
- depuis 2021, au sein de la mairie du 4^{ème} arrondissement et au sein d'une association d'aide aux malvoyants (FAF APRIDEV)
- depuis 2022, au sein de la mairie de Feyzin
- depuis 2023, au sein de la Maison des familles de Tassin La Demi-Lune
- depuis 2024, sur le 3^{ème} et le 5^{ème} arrondissement de Lyon

DEVIS

OBJET :

Mise en place de permanences d'accompagnement administratif et numérique assurées par un(e) intervenant qualifié dont la mission sera :

- d'aider à remplir les demandes administratives par écrit ou numérique en lien avec leurs droits
- d'aider à la rédaction de courriers administratifs
- d'orienter les usagers auprès des organismes adéquats à la situation exposée par l'utilisateur (juriste, conciliateur, médiateur, avocat, notaire, travailleur social...)

LIEU ET JOUR:

Locaux du CCAS :

Mise à disposition d'un accueil et d'un bureau de permanence, équipé d'un téléphone et d'un ordinateur avec accès à Internet, un placard sécurisé pour stocker les éléments statistiques sur la commune.

La prise de RV est assurée par le CCAS

Jour retenu : le mardi matin de 9h à 12h

DUREE ET COÛT :

- Une demi-journée de 3 heures hebdomadaires du 17 septembre au 17 décembre 2024, soit 42 heures de permanences (hors dernière semaine de décembre) = 1680 €
- Forfait coordination du projet (mise en place, réunions, statistiques, élaboration de bilans) = 250 €

1 930 €

(TVA non récupérable – article 93B du CGI)

Ce coût comprend :

- la mise à disposition d'un intervenant salarié de l'association et sa formation continue, la mise à disposition des outils d'évaluation et le cadre des permanences.
- Les interventions hors permanence (saisie des statistiques, bilans, réunions,...) qui sont intégrées dans un forfait

Il est calculé sur le nombre d'heures potentielles sur la période considérée : il ne pourra être remis en cause en cas de non fonctionnement de la permanence pour des raisons indépendantes de la volonté de l'association (par exemple, fermeture du lieu d'accueil le jour de la permanence, jour férié...).

Il ne comprend pas l'outil informatique (notamment un accès internet) et la prise de RV.

LYON, le 10 juillet 2024

Contact :

Sabine MOREL, directrice

04 78 37 90 71/06 11 89 05 51

direction@amely.org

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20240912-2024-26-T1-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024